

➤ Atelier de concertation n°2

Le défi des transitions
énergétique et environnementales
dans la révision du SCoT PM



Mardi 4 juin 2024

Déroulé de l'atelier

1. Rappel sur la démarche de révision du SCoT PM
2. Les transitions à opérer sur le territoire : mobilité, énergie, eau et risques
3. Atelier « World café »
4. Mise en commun
5. Conclusion

Déroulé de l'atelier

1. Rappel sur la démarche de révision du SCoT PM
2. Les transitions à opérer sur le territoire : mobilité, énergie, eau et risques
3. Atelier « World café »
4. Mise en commun
5. Conclusion

1. RAPPEL SUR LA DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCOT PM

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un **projet collectif visant à mettre en cohérence des politiques sectorielles**, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'habitat, de commerce, de mobilité, d'environnement et de paysage.

Équilibre

*Le territoire
aménagé et
urbanisé*

*Le territoire
protégé et
préservé*

Cohérence

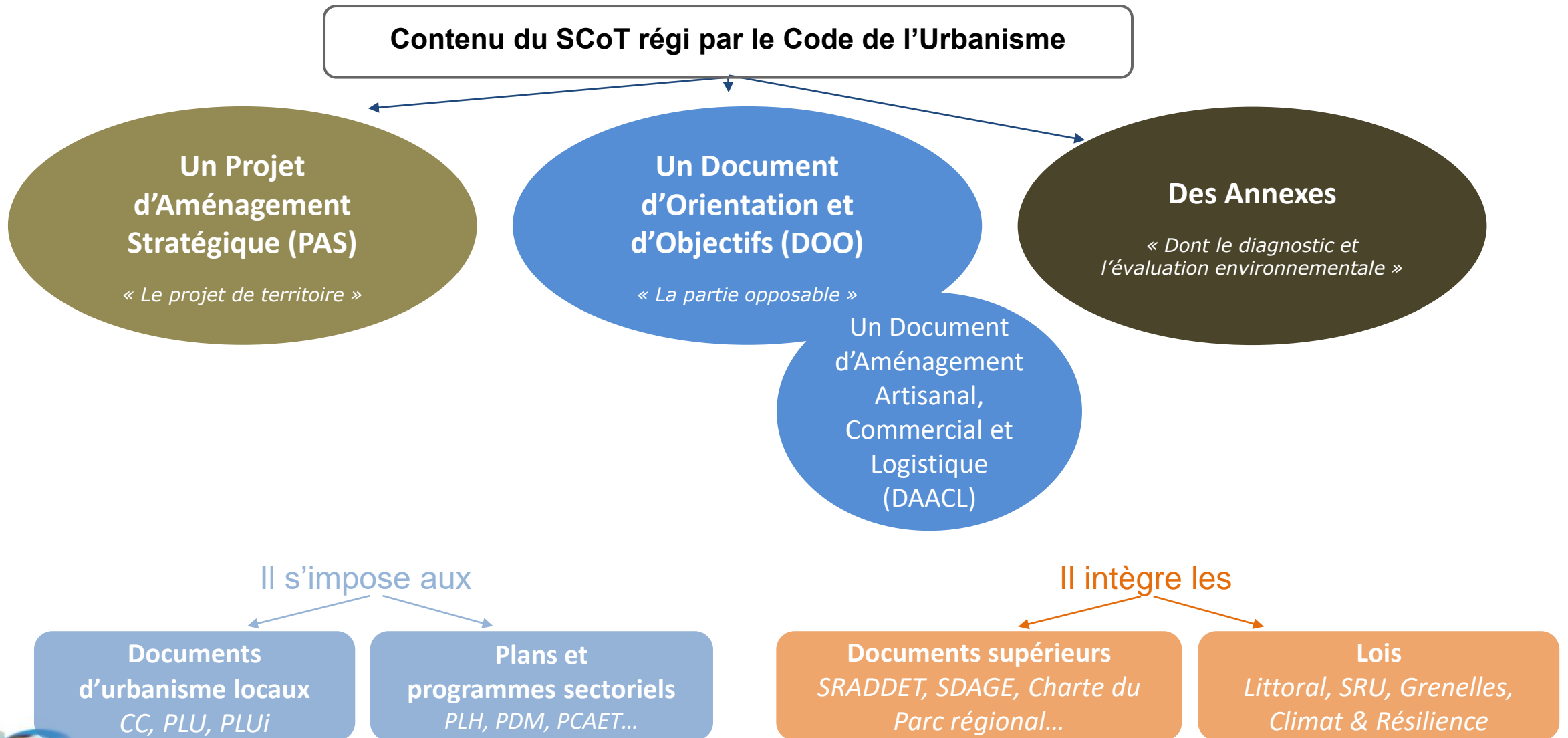
*Instrument
d'harmonisation des
multiples politiques
sectorielles*

Anticipation

*Outil stratégique de
préparation de l'avenir.
Projection au-delà des
temps électoraux, au
moins 10 ans.*

1. RAPPEL SUR LA DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCoT PM

Qu'est-ce que le SCoT ?



1. RAPPEL SUR LA DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCoT PM

Le territoire du SCoT Provence Méditerranée

- Un **SCoT applicable sur 4 intercommunalités (32 communes)** :
 - CA Sud-Sainte-Baume
 - M Toulon Provence Méditerranée
 - CC Vallée du Gapeau
 - CC Méditerranée Porte des Maures

- Une **première version** du SCoT approuvée le 16/10/2009 (SCoT PM1)

- Une **seconde version** du SCoT approuvée le 06/09/2019 (Révision n°1 - SCoT PM2)



1. RAPPEL SUR LA DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCoT PM

Pourquoi réviser le SCoT ?

*Des évolutions
législatives et
réglementaires*

- Intégration de la **Loi littoral** modernisée
- Intégration des dispositions des **nouveaux documents supra-SCoT** : SRADDET, SDAGE...
- Création d'un **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)**
- Intégration de l'objectif Zéro Artificialisation Nette

*Des évolutions
liées au contexte
territorial*

- Mettre à jour les différentes pièces du SCoT en fonction des **nouvelles données ou études** ;
- Vérifier la cohérence avec les **documents** élaborés ou en cours d'élaboration **des territoires voisins**.

1. RAPPEL SUR LA DÉMARCHE DE RÉVISION DU SCoT PM

La démarche de concertation

- Des réunions publiques par intercommunalités pour les phases de diagnostic et de projet
- Deux cycles d'ateliers thématiques de concertation

Pour suivre **l'actualité** du SCoT PM et avoir accès aux documents du SCoT : www.scot-pm.com

Pour faire part de vos **avis et remarques** :

- par courrier : [Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9](#)
- dans les registres dédiés : [aux sièges du syndicat mixte et des quatre intercommunalités membres](#)
- par courriel : contact@scot-pm.com

Déroulé de l'atelier

1. Rappel sur la démarche de révision du SCoT PM
2. Les transitions à opérer sur le territoire : mobilité, énergie, eau et risques
3. Atelier « World café »
4. Mise en commun
5. Conclusion

2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Les effets du changement climatique

Un territoire qui va subir fortement les effets du changement climatique

- L'été est la saison la plus exposée au réchauffement. L'été sera encore plus chaud avec une élévation moyenne de $+1,2^{\circ}\text{C}$ à $+5,7^{\circ}\text{C}$ par rapport à la référence.
- L'horizon de référence (1990) indique une moyenne estivale des températures maximales entre 24 et 28°C . Dans le cadre du scénario RCP* 4.5 la température moyenne maximale serait entre 28 et 32°C (années 2071-2100). Le scénario RCP 8.5 estime une moyenne estivale de la température maximale entre 30 et 34°C .

Evolution du climat pour 4 villes de PACA selon 3 scénarios RCP et 2 horizons futurs (2050 et 2100)
Joël Guiot, CNRS / illustration : Philippe Rossello, GeographR) / GREC Sud



2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre gestion des risques

➤ Une augmentation de tous les effets des risques naturels

- Maintien des phénomènes orageux malgré le recul de la pluviométrie et donc des risques d'inondation par débordement de cours d'eau, voir augmentation de leur impact du fait de la sécheresse
- Augmentation du phénomène de retrait gonflement des argiles
- Augmentation de l'intensité du feu potentiellement supérieure aux valeurs actuelles
- L'élévation projetée du niveau de la mer implique nécessairement une interrogation sur l'évolution du trait de côte et du risque de submersion marine. Des enjeux de relocalisation des bâtiments, infrastructures et équipements installés sur le littoral se poseront sur les côtes basses.

➤ Une augmentation des populations et biens exposés

- En période de canicule, les risques de décès augmentent pour différentes raisons : déshydratation, apparition de nouvelles maladies ...
- Cet effet de chaleur est renforcé en ville : l'îlot de chaleur urbain (ICU) se matérialise par des températures de l'air plus élevées dans une zone urbaine dense que dans son environnement péri-urbain et rural

Il y a ainsi la nécessité d'adapter notre territoire aux effets prévisibles du changement climatiques : sécheresses, changement de végétation, risques d'incendies accrus...

2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre gestion de l'eau

- **Un impact sur les ressources** : salinisation des nappes, dérèglement des cycles des cultures, transformation de nos paysages

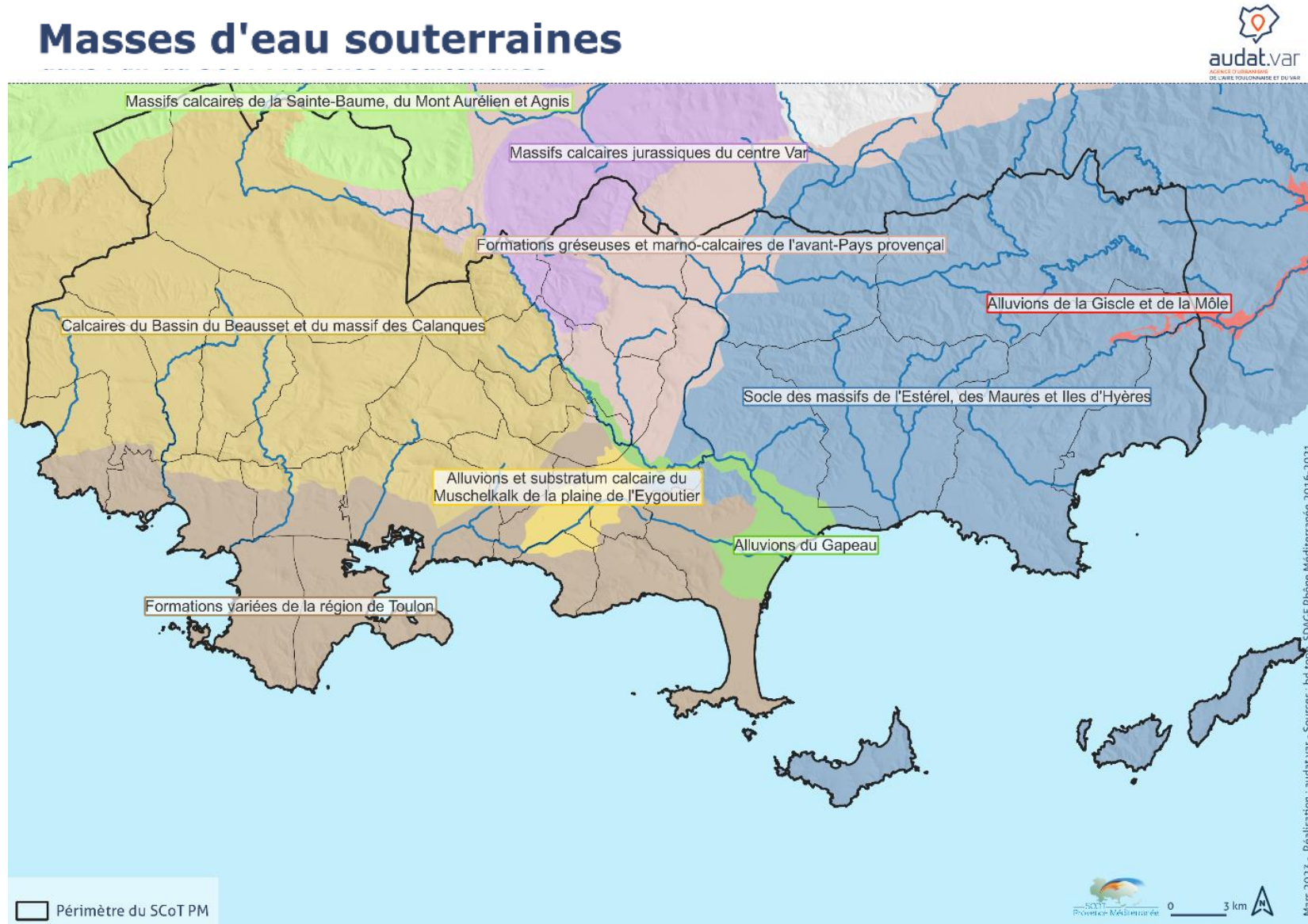
- **Un territoire dépendant de l'extérieur pour son alimentation en eau potable : lac de Carcès et Société du Canal de Provence principalement**
 - Une alimentation assurée, au moins à court / moyen terme
 - Le SDAGE demande à « Développer les analyses prospectives dans les documents de planification » (Disposition 1-02)
 - Les données eaufrance de 2021 indique que 12 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans les retenues de Carcès et de Dardennes et 13,8 millions de m³ dans les ressources souterraines locales

- **Un territoire maillé par un réseau hydrographique dense et concerné par d'importantes masses d'eau de qualité globalement bonne mais sous pression** :
 - 9 masses d'eau souterraines Elles constituent une ressource locale pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation agricole du territoire. Elles jouent également un rôle important dans le fonctionnement de milieux naturels superficiels : soutien des débits des cours d'eau, en particulier en période d'étiage, et maintien des zones humides dépendantes.
 - 7 sous bassins versants et 26 cours d'eau (ou portion de cours d'eau) dont 10 principaux et 1 plan d'eau (retenue de La Verne)

2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre gestion de l'eau

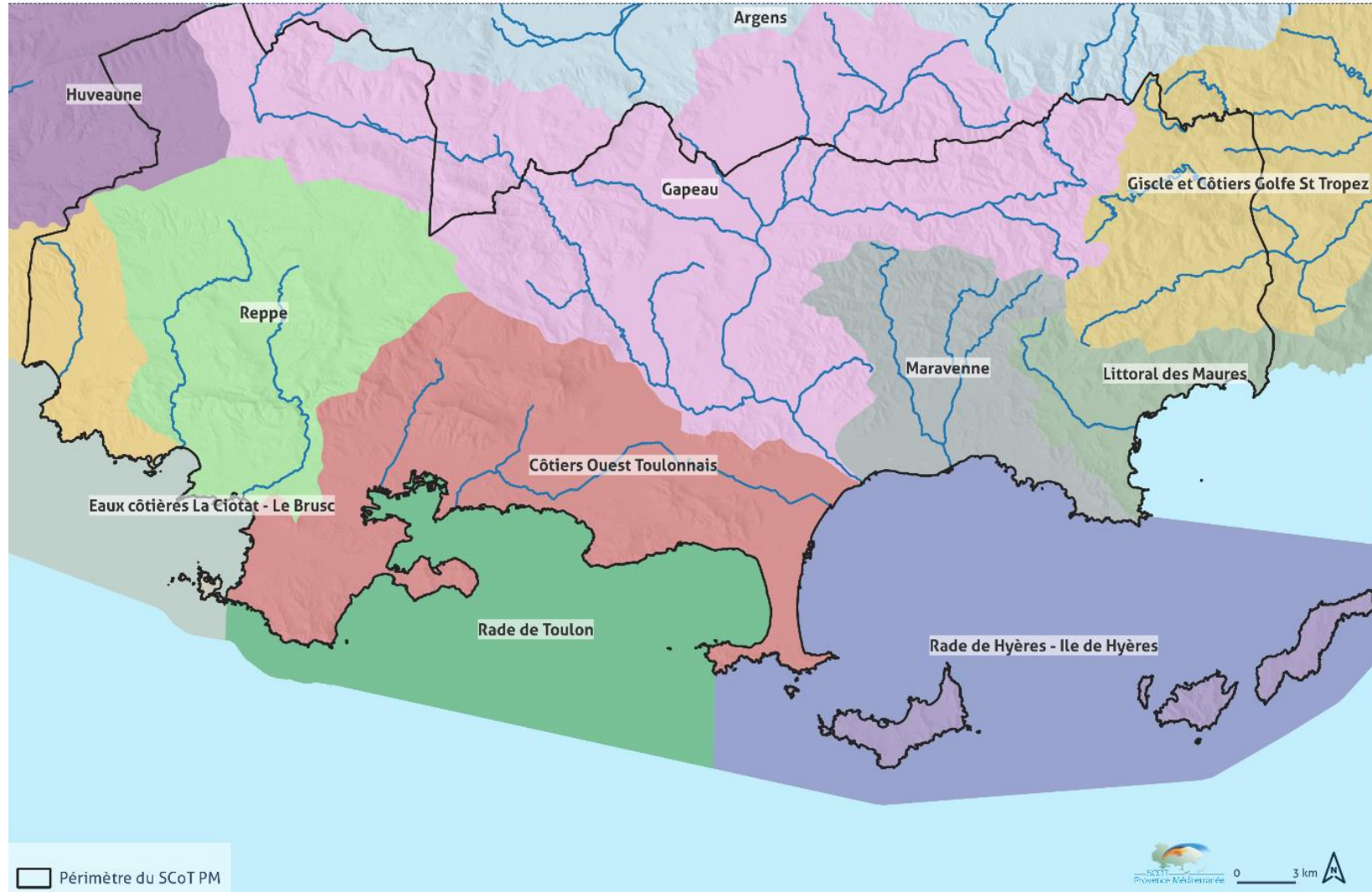
Masses d'eau souterraines



2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre gestion de l'eau

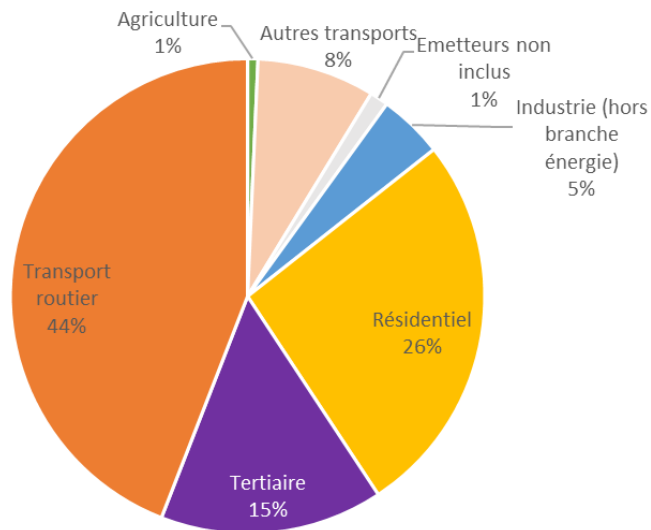
Masses d'eau superficielles : sous-bassins versants



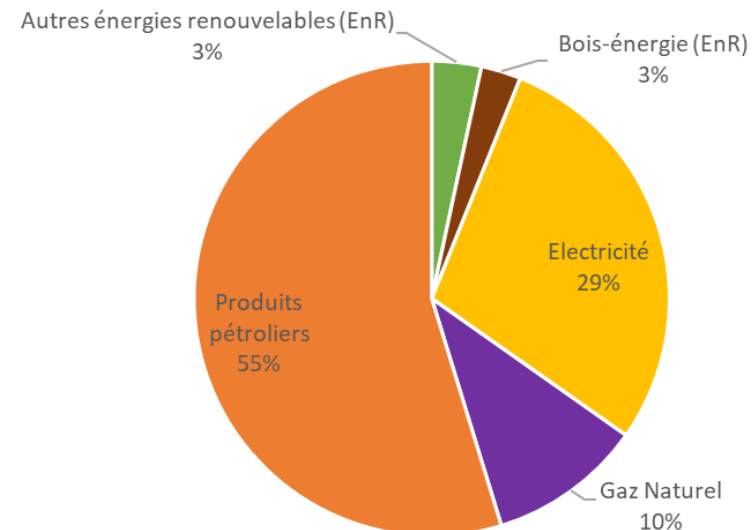
2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre rapport à l'énergie

- **Un territoire consommateur d'énergie dans la moyenne varoise, mais peu producteur**
 - Deux principales sources de consommation : les transports et le parc de bâtiments
 - Entre 2012 et 2020 la production d'énergie renouvelables a augmenté de 55%, soit une augmentation de 6%/an, principalement dû aux parcs photovoltaïques au sol et à la biomasse, mais une stagnation à partir de 2016
- **Le SRADET fixe un objectif de réduction de la consommation totale d'énergie primaire de 27 % en 2030 et 50 % en 2050 par rapport à 2012 (Objectif 12)**



Répartition des consommations d'énergie finale par secteur d'activité sur le territoire du SCoT PM



Répartition des consommations d'énergie finale sur le territoire du SCoT PM

2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre rapport à l'énergie

- Le SRADDET fixe un objectif de réduction de la consommation totale d'énergie primaire de **27 % en 2030 et 50 % en 2050 par rapport à 2012** (Objectif 12) dans les transports



Le SRADDET fixe les objectifs de réduction des consommations d'énergie suivants :

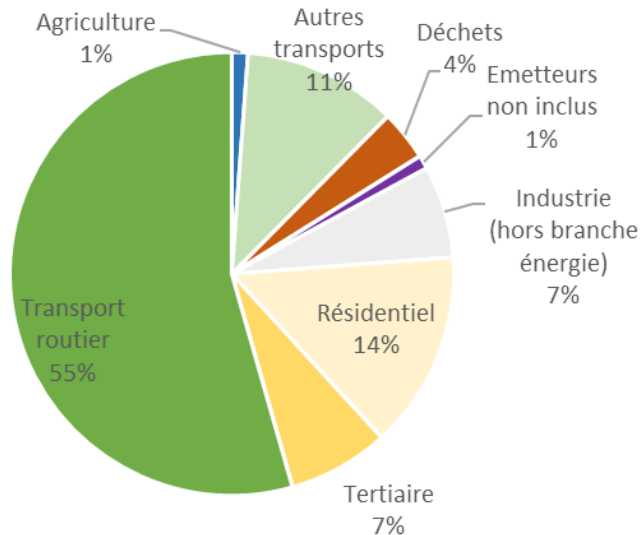
PAR RAPPORT À 2012		2012*	2021*	2023*	2026*	2030*	2050*
ÉNERGIE PRIMAIRE	Industrie	-	-21%	-26%	-33%	-42%	2%
	Résidentiel-tertiaire	-	-13%	-16%	-20%	-25%	-50%
	Transports	-	-6%	-8%	-12%	-17%	-50%
	Agriculture	-	-0,8%	-1%	-1,5%	-2%	-50%
	Total	-	-14%	-17%	-21%	-27%	-50%
		18000 ktep 209300GWh	15500 ktep 180745 GWh	15000 ktep 174400GWh	14140 ktep 164400GWh	13000 ktep 151160GWh	9000 ktep 104650GWh
ÉNERGIE FINALE	Total	-	-7,5%	-9%	-12%	-15%	-30%
			13000 ktep 151160GWh	12018 ktep 139740GWh	11800 ktep 137200GWh	11460 ktep 133200GWh	11000 ktep 127900GWh

* L'article R4251-5 du CGCT indique : « Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air sont fixés par le schéma à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L.222-1-A à L.222-1-D du code de l'environnement et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L.100-4 du code de l'énergie » : soit 2021 (Budget carbone 2019-2023), 2026 (Budget carbone 2024-2028) et 2030/2050 (Art. L100-4).

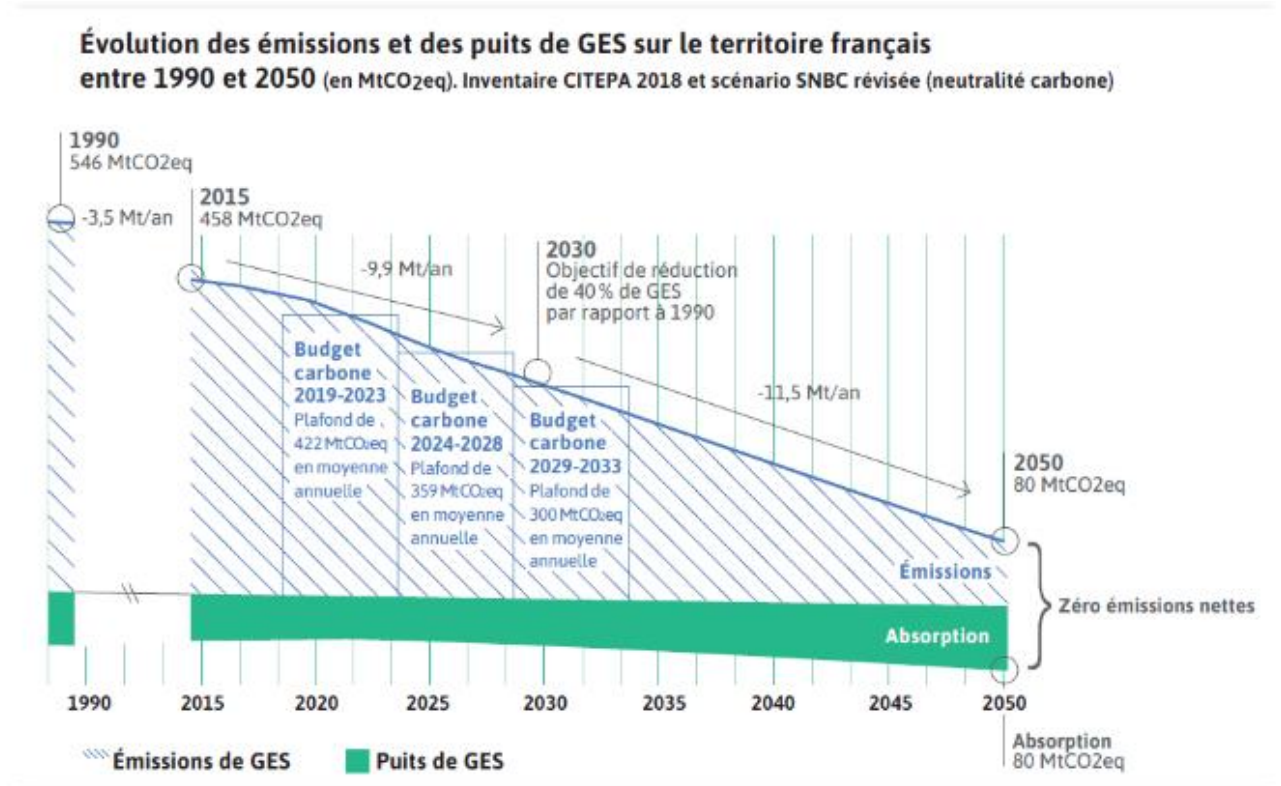
2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre rapport à l'énergie

- Les émissions de GES du territoire Provence Méditerranée sont de 2 149 548 tonnes-équivalent CO₂ (teqCO₂) en 2019, soit 3,7 teqCO₂/hab/an. Elles sont inférieures aux émissions à l'échelle du département du Var (4,4 teqCO₂/hab/an en 2019) et à celles de la France (6.4 teqCO₂/hab/an en 2019).
- Des engagements nationaux et régionaux qui impliquent une réaction et une adaptation forte de la part des collectivités du territoire



Répartition des gaz à effet de serre en 2019 par poste sur le territoire du SCoT PM (source : AtmoSud – Inventaire énergétique et d'émissions des polluants et gaz à effet de serre, extraction février 2023)



L'objectif n°19 du SRADDET prévoit ainsi que la région atteigne une neutralité carbone à l'horizon 2050.

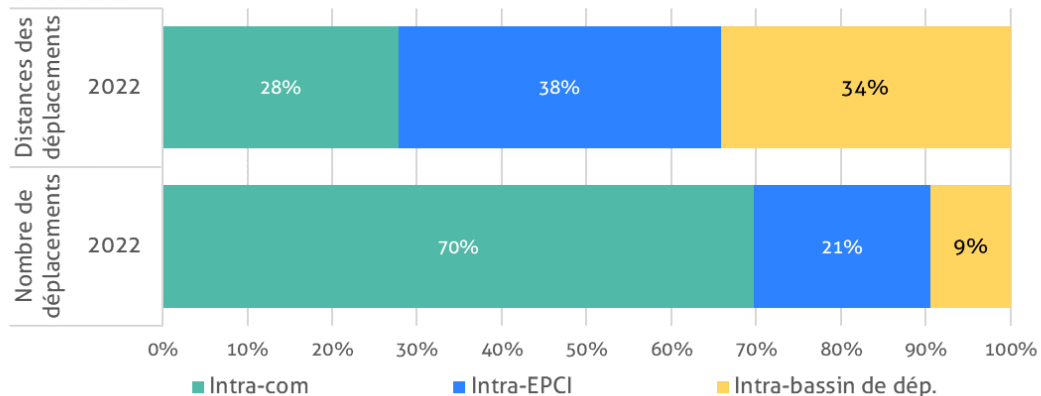
2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre rapport à la mobilité

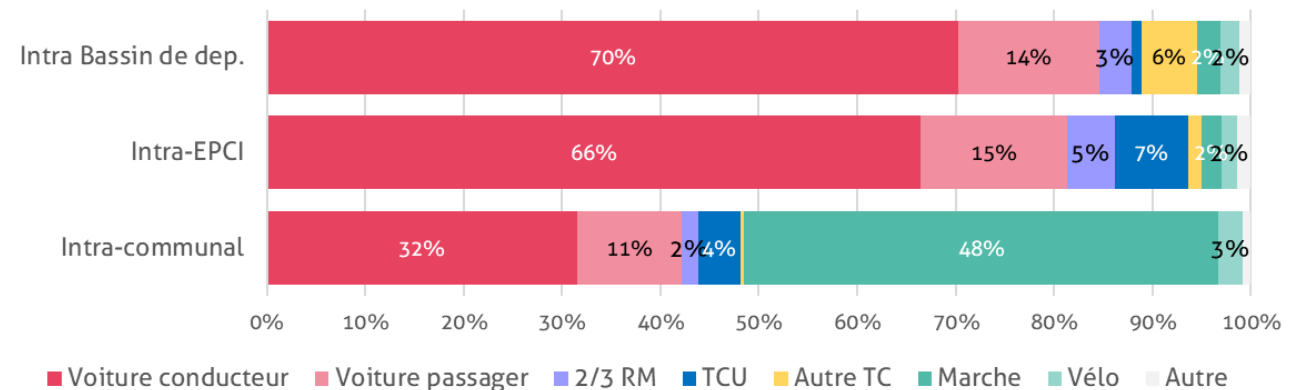
Trois grandes logiques de déplacements co-existent à l'échelle du territoire :

- 70% des déplacements sont intra-communaux, et ils s'effectuent majoritairement par les modes actifs (51%) et les TC (4%)
- 72% des distances parcourues le sont au sein de son intercommunalité ou vers TPM, et s'effectuent majoritairement en voiture
- Les déplacements vers TPM représentent 89 % des déplacements lorsqu'on sort de son EPCI.

Géographie des déplacements internes au bassin de déplacements



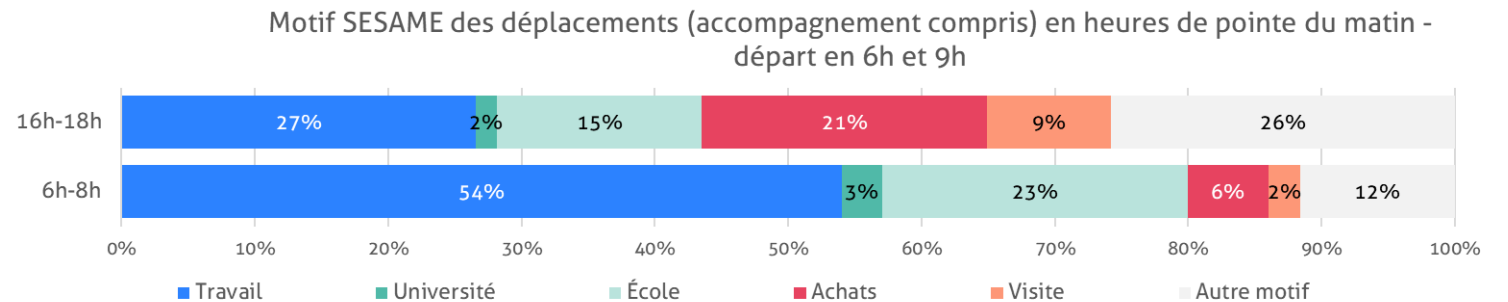
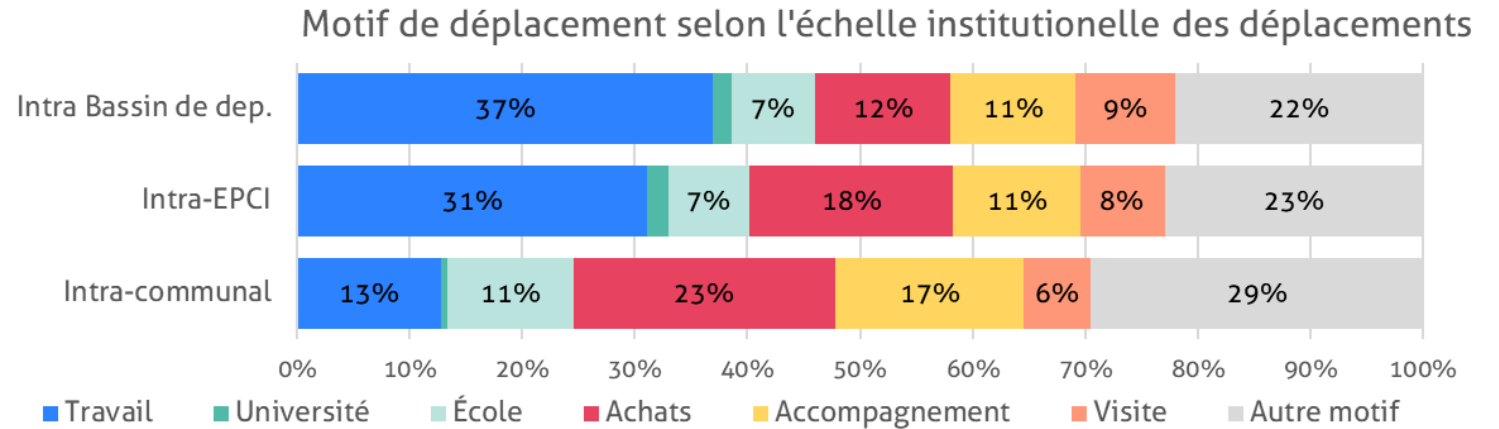
Part modale selon l'échelle institutionnelle des déplacements



2. LES TRANSITIONS À OPÉRER SUR LE TERRITOIRE

Un changement climatique qui affecte notre rapport à la mobilité

- La sociologie du territoire génère des motifs de déplacements diversifiés mais les « motifs obligés » restent majoritaires, en particulier aux heures de pointe du matin et dans les déplacements intercommunaux



LA PAROLE EST À VOUS !



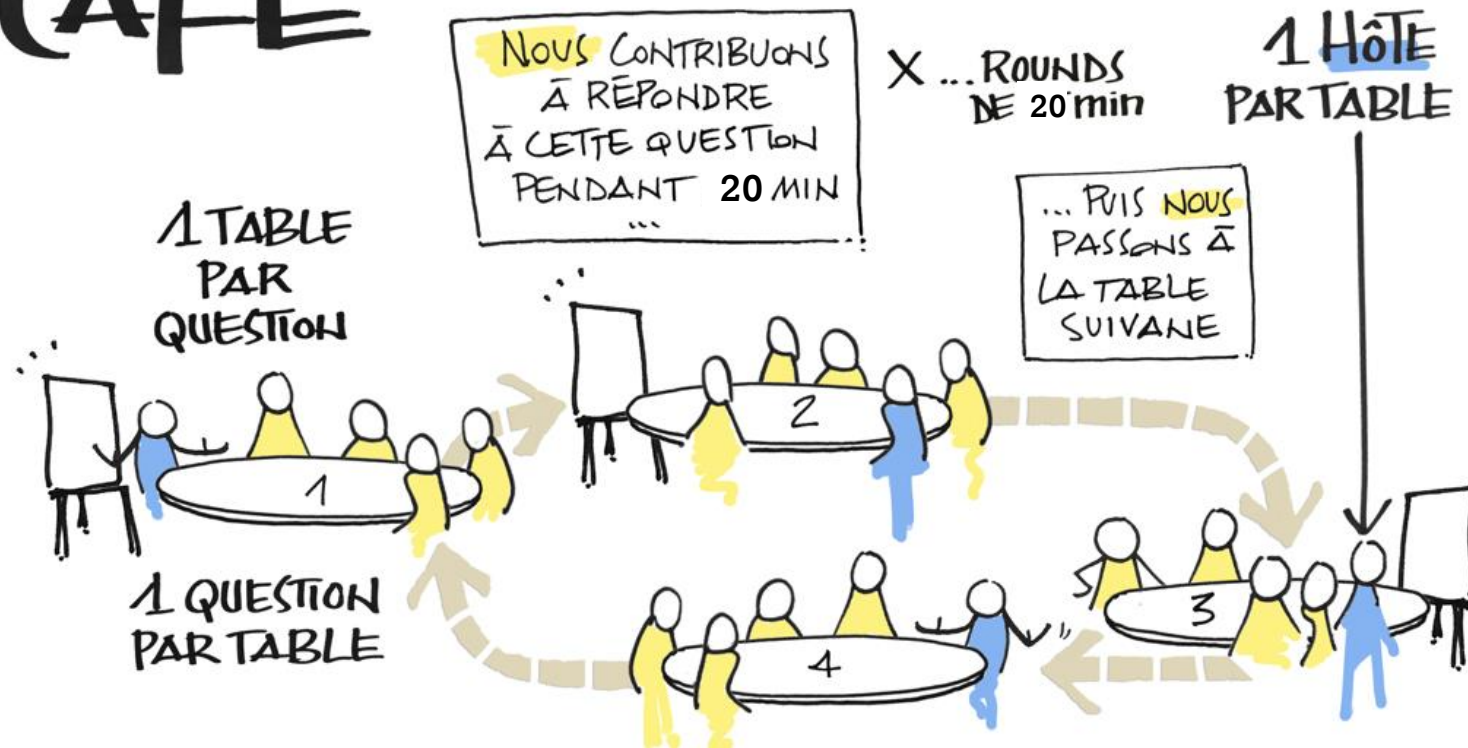
Déroulé de l'atelier

1. Rappel sur la démarche de révision du SCoT PM
2. Les transitions à opérer sur le territoire : mobilité, énergie, eau et risques
3. Atelier « World café »
4. Mise en commun
5. Conclusion

3. ATELIER « WORLD CAFÉ »

WORLD CAFÉ

LE WORLD CAFÉ FAIT APPEL
À L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



➤ 4 tables pour 4 thématiques

Table 1 :

Mobilité : comment décarboner nos déplacements ?

Table 2 :

Eau & changement climatique : comment adapter notre territoire ?

Table 3 :

Risque & changement climatique : comment adapter notre territoire ?

Table 4 :

Energie : comment et où produire ?
Comment réduire nos consommations énergétiques ?

➤ 20 min par table avant de changer de table

Déroulé de l'atelier

1. Rappel sur la démarche de révision du SCoT PM
2. Les transitions à opérer sur le territoire : mobilité, énergie, eau et risques
3. Atelier « World café »
4. Mise en commun
5. Conclusion

MISE EN COMMUN

TEMPS DE RESTITUTION

Déroulé de l'atelier

1. Rappel sur la démarche de révision du SCoT PM
2. Les transitions à opérer sur le territoire : mobilité, énergie, eau et risques
3. Atelier « World café »
4. Mise en commun
- 5. Conclusion**

CONCLUSION

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

PROCHAIN RDV : DATE ET LIEU À DÉFINIR